

**Séance du Lundi 04 Juillet 2016**

**L'An Deux Mille Seize, Et le Lundi 04 juillet à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de Le Chesne, sous la Présidence de M. SINGLIT Benoît.

**Présents :**

M. SINGLIT Benoît, M. QUEVAL Guillaume, M. POUCKET Eric, Me BEGNY Agnès, M. DEGLAIRE Gérard, Me SEMBENI Peggy, M. CAMUSET Olivier, M. FIN Régis, M. EMON Etienne, M. LELARGE Jean-Pierre, M. JACOTTIN Francis, Me MARNIQUET ROBERT Joëlle, M. BIENVENU Bernard, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David,

**Absents excusés :**

Me POISSON Evelyne, M. BUHOT Julien, M. DEGLAIRE Jean-Marie, Me PAILLARD Carol, Me CARPENTIER Mélanie, M. DUCHENE Eric, Me TASSOT Valérie, Me OGE Corinne, Me MASLACH Marie-Odile, M. CULOT Daniel.

<b><u>Pouvoir :</u></b>	Me CARPENTIER Mélanie	<b>donne pouvoir à</b>	M. GROUD David
	Me MASLACH Marie-Odile	<b>donne pouvoir à</b>	M. QUEVAL Guillaume
	Me PAILLARD Carol	<b>donne pouvoir à</b>	M. SINGLIT Benoît

**Secrétaire de séance :** Me BEGNY Agnès

**Date de la convocation :** 29.06.2016

**Date d'affichage de la convocation :** 29.06.2016

<b>Nombre de Conseillers afférents au conseil municipal :</b>	28	<b>Pour :</b>	18
<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	25	<b>Contre :</b>	0
<b>Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération :</b>	18	<b>Abstention :</b>	0

○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier de démission de M. KACZMARCK François, reçu le 30 juin 2016. Le Maire et le Conseil Municipal en prennent acte, en précisant que ce courrier sera transmis en Sous Préfecture de Vouziers, pour information.

Il poursuit en sollicitant le rattachement des points supplémentaires suivants, à l'ordre du jour :

- Dématérialisation des actes,
- Convention pour dérogation scolaire avec le SIVU d'Attigny.

Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le mardi 31 mai 2016, n'appelle aucune observation : l'assemblée l'approuve.

A l'issue de ces adoptions Le Maire ouvre la séance.

○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○\*\*\*○

**•-> COMMISSION SPORTS ASSOCIATIONS**

**N° 1 -2016-VI : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS**

Pour faire suite aux décisions prises par délibération N° 4.2016.V du 31.05.2016, Le Maire fait part des derniers dossiers reçus d'associations sollicitant une subvention. Après examen de ces demandes en commission, il fait part des propositions de subventions suivantes :

-Jeunesse de Louvergny :	1 000 €
-Jeunesse de Le Chesne :	400 €
-France Louisiane Franco-Américaine - Champagne Ardenne :	200 €
-Fondation du Patrimoine Délégation Champagne Ardenne :	100 €(sous forme d'adhésion)
-Club nautique de Vouziers :	150 €

*Après étude des dossiers, l'assemblée accepte ces subventions à l'unanimité.*

## •-> COMMISSION TRAVAUX

M. BIENVENU Bernard, expose les points suivants abordés en commission travaux de voirie:

### • LES ALLEUX :

- écoulement des eaux pluviales à prévoir devant l'habitation de Me OGÉ : problème d'inondation à résoudre
- plate forme à créer pour recevoir les containers de tris
- aménagement des abords de la Chapelle Sainte Geneviève pour éviter les stagnations d'eaux pluviales

L'assemblée autorise la demande de devis par la commission, pour traiter ces différents points.

### • LE CHESNE :

M. SINGLIT Benoît rappelle à l'assemblée le projet du terrain multisports soumis à DETR ; ce projet a reçu un accord de subvention DETR à hauteur de 50 % du HT, avec directive de déclencher les opérations rapidement.

### N° 2 -2016-VI : Création : -d'une plate forme et ses abords – et d'un terrain multi sports – Rue des Longues Royes

Le Maire soumet à l'assemblée les résultats des consultations d'entreprises organisées pour :

- créer une plate forme et ses abords :**
- et y installer une structure multi sports : → Rue des LonguesRoyes.**

Après étude technique et financière des propositions reçues (de : Kompan, Casal Sport, Transalp, Eurovia, SportFrance, Groupe SAE,VRD SARL Val de Rutz),

le conseil municipal opte pour les offres suivantes :

<b>Création d'une plate forme :</b>	<u>-Entreprise Eurovia Sedan :</u>	21 203.80 € HT	soit :	25 444.56 € TTC
<b>Aménagement des abords :</b>	<u>-Entreprise Eurovia Sedan :</u>	23 179.50 € HT	soit :	27 815.40 € TTC

### **Installation de la structure multisports :**

•Entreprise Kompan,  
Dammaries les Lys : 16 725.40 € HT soit : 20 070.48 € TTC

•Entreprise VRD Sarl Val de Rutz  
Aiglemont : 9 875.00 € HT soit : 11 85000 € TTC

<b>Total :</b>		<b>70 983.70 € HT</b>	soit :	<b>85 180.44 € TTC</b>
----------------	--	-----------------------	--------	------------------------

### -TRAVAUX PRÉPARATOIRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS :

**Abattage et broyage des branches, des tilleuls devant le stade :** après étude des devis reçus de : Arbr'Othilie Paysage, Cornet Gaël et Foresterie Urbaine, ce dernier est retenu (étant le moins élevé)

Choix du devis de Foresterie Urbaine MATHIAS Frédéric Boulton Bois : 970.00 € HT – 1164.00 € TTC



convient d'établir un tarif d'occupation adapté. (pour dédommagement du chauffage, électricité, eau,... pris en charge par la mairie).

L'assemblée à l'unanimité,

**-OPT pour le tarif de 1000 €/An pour chaque occupant à savoir : Le SIVOM LE CHESNE et le SIAEP DE LOUVERGNY cités ci-dessus.**

(le Sivom n'occupant les lieux qu'à partir de début juillet 2016, le tarif sera de moitié, soit 500 € pour 2016)

**-AUTORISE** Le Maire à signer les conventions correspondantes

## •-> NOUVELLE DÉSIGNATION PLACE DE LA MAIRIE

### **N° 6 -2016-VI : Nouvelle Dénomination : Place de La Mairie à Le Chesne et Les Alleux.**

-Le Maire expose à l'assemblée le courrier reçu du service des impôts de Vouziers relevant « une homonymie de rues » suite à la création de la commune nouvelle ; il existe effectivement un doublon d'intitulé entre Les Alleux et Le Chesne en ce qui concerne la : « Place de La Mairie ».

Il convient donc de renommer ces « Places » pour éviter le doublon :

A l'unanimité l'assemblée décide de renommer ces Places de la manière suivante :

« **Place de La Mairie de Le Chesne** » pour : 08390 LE CHESNE

Et,

« **Place de La Mairie de Les Alleux** » pour : 08400 LES ALLEUX.

## •-> CRÉATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF NON PERMANENT

### **N° 7 -2016-VI : emploi saisonnier administratif pour un besoin occasionnel LES ALLEUX**

L'assemblée accepte à l'unanimité la création d'un emploi administratif sous CDD de trois mois renouvelable une seule fois, de 1 h / par semaine, au grade d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon, pour l'accueil du public et gestion administrative à la mairie des Alleux.

## •-> CAMPING DE BAIRON : MODE DE GESTION

Le Maire rappelle la délibération N° 2.2016.V du 31.05.2016, acceptant la mise en place d'un bail emphytéotique de 30 ans entre la commune et le CD 08 ; durant la préparation de ces documents assurée par l'étude de Maître Conreur 08000 Charleville Mézières, il convient de prévoir le mode gestion du camping.

Le Maire fait part des réflexions menées par le groupe de travail de Bairon, qui évoque la possibilité d'une mise en gérance à un privé. Dans cette hypothèse, le maire précise les points suivants :

-Ouverture annuelle permettant une rentabilité meilleure et viable

-Développement de propositions d'hébergement (chalets, mobiles homes..) et de services (salle à louer, restauration...)

-Dans ces conditions, des travaux seront à prévoir :

°Sanitaires : actuellement fonctionnels, mais état général moyen : la robinetterie est à refaire

°Salle : état satisfaisant mais création nécessaire d'un bloc cuisine

°Restauration : mise aux normes du local de restauration

La mise en place des hébergements reste à la charge du gérant

(le cahier des charges peut exiger une qualité précise de mobiles homes ainsi qu'une surface déterminée pour éviter la surcharge)

Le Maire rappelle que la mise en gérance privée, nécessite un appel d'offre pour délégation de service public (DSP) ; avant d'inviter le conseil municipal à se prononcer, il en donne lecture ainsi que du :

« Rapport de présentation – choix du mode de Gestion du camping de Bairon » et décrit la « Délégation de service public », documents annexés et soumis à chaque membre du conseil.

M. GROUD David demande si une période d'essai est prévue ; Le Maire indique que le cahier des charges peut prévoir une résiliation de la gérance en cas de non-respect des clauses.

M. GROUD David indique la nécessité de prévoir des clauses précises et cadrées ; il demande sur quelle base serait fixé le montant du loyer à appeler au gérant.

Le Maire précise que le loyer tiendra compte du bilan financier et technique annuel, du rapport d'activité que le gérant sera tenu de fournir.

A l'issue de ces débats et réflexions, il invite ensuite l'assemblée à se prononcer :

### **N° 8 -2016-VI : Mode de gestion du camping de Bairon.**

Le Conseil municipal :

-**OPTE** pour la **délégation de service publique** régie par la Loi Sapin du 29 janvier 1993 codifiée aux articles L.1411-1 à L.1411-18 et R.1411-1 à R.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-**DÉCIDE** de la nature de la délégation de service publique : **par voie d'affermage** en application des articles L.1411.2 - L.1411.12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

-**AUTORISE** Le Maire à faire publier l'avis d'appel public à la concurrence de la délégation de service public pour le camping,

Et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **•-> CIMETIÈRE : TOMBE DE REGROUPEMENT**

### **N° 9 -2016-VI : Regroupement des tombes militaires - cimetière Le Chesne.**

Le Maire expose à l'assemblée la demande du Souvenir Français consistant à créer une tombe militaire de regroupement dans le cimetière de Le Chesne.

Celle-ci permettrait d'y fonder la sépulture commune, des différents soldats morts pour la France.

L'association du Souvenir a reçu l'autorisation des familles des défunts suivants :

-**PIERRON** Louis, **BÉCHARD** Henri, **LELARGE** Lucien, **BUSQUET** Lucien, **TAVERNIER** Pierre, **DINAN** Jules, soldat **HOLLAERT**, + 2 tombes Loi 1873.

L'assemblée accepte à l'unanimité la création de cette tombe de regroupement dans le cimetière de Le Chesne, à la charge du Souvenir Français.

Au vu des opérations administratives, financières et matérielles, assurées par ce comité, le conseil municipal décide d'octroyer un don de 200 € au Souvenir Français-Comité de l'Argonne Ardennaise.

## •-> DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

### N° 10 -2016-VI : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité- dématisation des actes et des documents budgétaires

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de Légalité.

Notre collectivité est à présent actionnaire de la société SPL-Xdemat, qui propose ce service,

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Décide** de procéder à la télétransmission des **actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires**

**Décide** par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture des ARDENNES, représentant l'Etat à cet effet,

**Autorise** Le Maire à signer cette convention.

## •-> DÉROGATION SCOLAIRE

### N° 11 -2016-VI : Convention scolaire avec le SIVU d'ATTIGNY.

Au vu des besoins d'un mode de garde familial permettant un rythme scolaire plus adapté, l'assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTE la scolarisation de l'enfant : MONARD Louis, à l'école d'Attigny, ainsi que la prise en charge des frais de scolarité correspondants,

AUTORISE Le Maire à signer la convention scolaire avec le SIVU d'Attigny pour la rentrée prochaine 2016/2017 et celles à venir.

## •-> QUESTIONS DIVERSES

-Afin de sécuriser la circulation à la sortie des écoles, le conseil municipal décide d'installer un SENS INTERDIT sur la Place derrière la mairie. La circulation se fera sur cette place dans le sens de l'église vers la rue Cadot et sera interdite dans l'autre sens.

-M. DEGLAIRE Gérard interroge le Maire au sujet de la défense incendie Rue Fernand Faillon : M. SINGLIT Benoît indique qu'aucune subvention n'a été accordée.

-M. DEGLAIRE Gérard fait part à l'assemblée de sa participation à une deuxième réunion tenue le 15.06.2016 entre les différentes parties concernées par le litige de la toiture de l'église : (le litige en cours : chute importante d'ardoises sur pan Nord rénové : les ardoises fournies et posées n'étaient pas destinées aux toitures mais aux sols). Il décrit le bilan de cette réunion :

Au-delà de la détermination juridique des responsables, les intéressés ont décidé l'intervention d'un drone pour estimer au mieux les dégâts : cette opération permettra d'orienter ensuite les travaux vers une réparation ou une réfection totale.

-M. QUEVAL Guillaume précise qu'il sera nécessaire de remplacer M. KACZMARECK François dans les commissions et syndicats.

-M. GROUD David interroge Le Maire au sujet des travaux de la nouvelle caserne ; il répond n'être consulté et informé en rien.

-M. LELARGE Jean-Pierre demande comment évolue la procédure d'aliénation des chemins ruraux de Courtesoupe et de Lorfagne :

Le Maire indique, que suite à l'enquête publique et aux décisions du conseil municipal, le Gaec Dehayé a pris contact auprès du notaire et du géomètre. Il précise à M. LELARGE qu'une servitude d'accès sera prévue devant notaire pour le SIAEP de Louvergny.

-M. ÉMON Étienne pose la question du restant des chemins ; il rappelle la lettre des Marcheurs de La Cassine usagers de ces itinéraires. Le Maire précise que cette lettre est bien portée au dossier du commissaire enquêteur et que ce dernier en a tenu compte dans son rapport.

-Prochaine réunion de CM : jeudi 15.09.2016 à 20 h 30

-----\* \* \*-----

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 10